## **CHRONIQUE DU GREFFE**

## LA DÉCISION DE LA SEMAINE

SEMAINE DU 28 AOÛT AU 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017					
NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9211	Syndicat des employées et employés manuels du soutien scolaire du Lac-Saint-Jean (CSN) – et- Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	5320	Me Pierre Saint-Arnaud	Décision intérimaire – Requête de la partie patronale pour avoir accès aux relevés de cartes de crédit et de cartes bancaires du plaignant – Congédiement – Avoir menti ou avoir exercé des activités incompatibles avec la condition médicale – Portée du respect au droit à la vie privée (renonciation) – Témoignage du plaignant rendu avec « hésitation et inconfort ».	Requête accueillie